



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Flash ARBORICULTEUR

Toulouse le 02 mars 2021

- | | |
|---|--|
| > PÊCHER : monilia, cloque | > POMMIER, POIRIER : tavelure, puceron |
| > PÊCHER, AMANDIER : fusicoccum | > POMMIER : puceron |
| > PRUNIER JAPONAIS, ABRICOTIER : monilia | > POIRIER : psylle |
| > PRUNIER DOM, CERISIER : bactériose, puceron | > KIWI : PSA |

> PÊCHER : Cloque, monilia

Renouveler les applications avant la prochaine pluie, en choisissant des produits qui ont également une action sur le monilia des fleurs.

- Sigma DG (captane) à 3 kg/ha (42 €/ha, max 2 traitements/an, H351)
- Merpan 80 WDG (captane) à 3 kg/ha (53 €/ha, max 2 traitements, H351, dar F2)
- Merpan SC (captane) à 5 l/ha (60 €/ha, max 2 traitements, H351, dar F2)
- Curatio (polysulfure de calcium)^{AB} à 12 l/ha (max 2 traitements avant fleur, positionnement en stop sur feuillage humide).

En agriculture biologique, intervenez avec le Curatio^{AB} (cf ci-dessus).

> PÊCHER, AMANDIER : Fusicoccum

Sur les variétés qui ont atteint le stade chute des pétales au moment de la prochaine pluie, positionnez un Topsin 70 WG (thiophanate methyl) à 1,7 kg/ha ((41 €/ha, max 1 traitement/an, H341, min 20 m, dernière année d'utilisation).

En agriculture biologique, seule la lutte prophylactique en enlevant les rameaux atteints est envisageable.

> PRUNIER JAPONAIS, ABRICOTIER : Monilia

Intervenez en préventif avant la prochaine pluie.

- Topsin 70 WG (thiophanate méthyl) à 1 kg/ha (24 €/ha, max 1 traitement/an, H341)
- Switch (cyprodinil + fludioxonil) à 0,2 kg/ha (28 €/ha, max 3 traitements/an)
- Kenja (isofétamide) à 0,8 l/ha (79 €/ha, max 2 traitements/an, dar nouaison, abricotier uniquement)
- Prolectus (fenpyrazamine) à 0,8 kg/ha (89 €/ha, max 3 traitements/an).

En agriculture biologique, intervenez en stop sur feuillage humide avec du Curatio (polysulfure de calcium)^{AB} à 12 l/ha (max 2 traitements avant fleur).



PRUNIER DOMESTIQUE, CERISIER : Bactérioses

Si cela n'a pas encore été fait, positionnez un traitement à base de 1,25 kg/ha de cuivre métal. Par exemple,

- Nordox 75 WG (oxyde cuivreux) ^{AB} à 1.67 kg/ha (25 €/ha)
- Funguran-OH (hydroxyde de cuivre) ^{AB} à 2.5 kg/ha (25 €/ha)
- Yucca (oxychlorure de cuivre) ^{AB} à 3.5 l/ha (31 €/ha)
- Bouillie bordelaise RSR (sulfate de cuivre) ^{AB} à 6.25 kg/ha (37 €/ha)

En agriculture biologique, la stratégie est identique.



PÊCHER, PRUNIER JAPONAIS, ABRICOTIER : Insectes pollinisateurs

Les conditions climatiques actuelles favorisent l'activité des pollinisateurs. Durant la floraison, n'effectuez aucune application insecticide.



PRUNIER DOMESTIQUE, CERISIER : Puceron

Avant le stade E, appliquez une association huile blanche et pyréthrianoïde.

- Catane ^{AB} (huile de paraffine) à 25 l/ha (55 €/ha, max 2 traitements/an, BC)
- Oviphyt ^{AB}, Euphytane gold ^{AB}, Oviproton extra ^{AB}... (huile de paraffine) à 20 l/ha (55 €/ha, max 1 traitement/an, BC)
- Karaté zéon ou Xflow (lambda-cyhalothrine) à 0,11 l/ha (10 €/ha, max 2 traitements/an)

En agriculture biologique, réalisez trois applications entre les stades B et E, avec de l'huile blanche paraffinique (Oviphyt ^{AB}, Oliblan ^{AB}, Euphytane gold ^{AB}, Oviproton extra ^{AB}). Le premier traitement doit être effectué à 20 l/ha (55 €/ha, max 1 traitement/produit/an, BC), puis les autres le seront à 10 l/ha.



POMMIER, POIRIER : Tavelure

La majorité des variétés ont atteint le stade de sensibilité à la maladie (C3 pour les pommiers, C3D pour les poiriers). La prochaine pluie entrainera les premières projections de spores. Intervenez en préventif en associant 200 g/ha de cuivre métal (soit par exemple 1 kg/ha de Bouillie bordelaise RSR ^{AB}, 6 €/ha) avec 500 g/ha de soufre mouillable (soit par exemple 7,5 kg/ha de Microthiol Spécial Disperss ^{AB}, 12 €/ha, BC). Sur la variété Pink, qui est la plus avancée, si la pluie annoncée est importante, il est possible d'utiliser du Syllit max (dodine) à 1,25 l/ha (31 €/ha, max 2 traitements/an).

En agriculture biologique, positionnez le mélange cuivre + soufre en préventif, ou intervenez en stop après la pluie sur feuillage humide avec du Curatio (polysulfure de calcium) ^{AB} à 10 l/ha (max 2 traitements avant fleur).



POMMIER : Puceron

Si cela n'a pas été fait, réalisez dès réception une première application pré-florale en associant une Huile Blanche (2 à 5 l/ha suffisent) à une pyréthriinoïde. Préférez le Mandarin gold (esfenvalérate) à 0.25 l/ha (10 €/ha, max 3 traitements/an), moins toxique sur les auxiliaires.

En agriculture biologique, effectuez une première application avec de l'huile blanche paraffinique (Oviphyt^{AB}, Oliblan^{AB}, Euphytane gold^{AB}, Ovipron extra^{AB}) à 20 l/ha (55 €/ha, max 1 traitement/produit/an, BC).



POIRIER : Psylle

Les éclosions débutent et les pontes se poursuivent. En conventionnel, comme en agriculture biologique, il est utile de renouveler les barrières physiques à base d'argile jusqu'au stade E2.



KIWI : PSA

Les protections à base de cuivre doivent être renouvelées avant la prochaine pluie. Sur les parcelles où les bourgeons ont gonflé, réduisez les doses de cuivre métal à 225 g/ha, soit :

- Nordox 75 WG (oxyde cuivreux)^{AB} à 0.33 kg/ha (5.5 €/ha)
- Cuproflo ou Yucca (oxychlorure de cuivre)^{AB} à 0.6 l/ha (6.5 €/ha)

En agriculture biologique, la stratégie est identique.

La conseillère pour l'arboriculture, Anne Penavayre
Tel : 06.29.58.02.17



Le Conseil départemental de la Haute-Garonne est agréé par l'État pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques (agrément numéro MP01858). Cette démarche s'inscrit dans le programme Écophyto 2, dont l'objectif est de réduire de 50% l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à l'horizon 2025 en France. En ce sens, les méthodes alternatives sont systématiquement citées dès qu'elles sont suffisamment efficaces.

Ce document est basé sur des observations réalisées dans des vergers du département et sur l'analyse de risque du Bulletin de Santé du Végétal, consultable sur le site internet de la CRAO www.occitanie.chambre-agriculture.fr/

Pour le détail des méthodes alternatives, consultez le guide ARBO du Sud Ouest. Pour la réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires, consultez l'arrêté phyto du 04/05/2017.

Ce document est la propriété du Conseil départemental de la Haute-Garonne (numéro SIRET: 22310001700423). Il ne peut être dupliqué sans son autorisation. Référence : FC03V05_1803flasharbo